



Rubrique: Marché financier

Sous-rubrique: Autorisation du mandataire général pour les assurances

Date de publication: SHAB - 06.04.2020

Numéro de publication: FM03-0000000058

Entité de publication:

Eidgenössische Finanzmarktaufsicht (FINMA), Laupenstrasse 27, 3008 Bern

Annexes:

SHAB Publikation_Französisch.pdf

Autorisation du mandataire général pour les assurances Wolfgang Mohr, COMPAGNIE FRANCAISE D'ASSURANCE POUR LE COMMERCE EXTERIEUR, à Bois-Colombes, succursale de Lausanne

COMPAGNIE FRANCAISE D'ASSURANCE POUR LE COMMERCE EXTERIEUR, à Bois-Colombes, succursale de Lausanne
CHE-108.449.491

Rue Bellefontaine 18

1003 Lausanne

Précédent mandataire général : Pierre-Yann Blanchandin

Date de la décision : 10.03.2020

Remarques juridiques:

L'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) a autorisé la nomination du mandataire général (art. 4, al. 2, let. g, de la loi fédérale du 17 décembre 2004 sur la surveillance des entreprises d'assurance [LSA; RS 961.01].

Les pouvoirs du mandataire sont éteints.